



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL VALANT PROCES VERBAL Séance du 5 juillet 2021

Date de la convocation : 01/07/2021 - Date de l'affichage du compte rendu : 12/07/2021

L'an deux mil vingt, le cinq juillet à 18 heures 30, dans la Salle Jean-Pierre CHABROL, le Conseil Municipal de la Commune de Boisseron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc FATACCIOLI, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 11 - Votants : 13

Etaient présents : M. BRIDIER Bernard, M. FATACCIOLI Loïc, M. FOURNIER Luc, Mme GOLENDORF Yolande, Mme JEANJEAN Régine, Mme MAYEN Claudine, Mme MAZURE Danielle, Mme PEYRARD Corinne, M. REVERSAT Jean, M. ROUS Alain, M. TALTAVULL Emmanuel.

Procurations :

M. JOSEPH Xavier, Mme NADAL Karine,

Absent excusé : Mme BLANCHARD Sandrine, M. DRUT Nicolas, M. FUMANAL André, Mme HEITZ DE ROBERT Sophie, M. MARTINEZ Lionel, Mme MAURIN Marie-Françoise.

Début de séance : 18h45

Secrétaire de séance : Corinne Peyrard.

Public : 0

Le conseil municipal étant retransmis en direct via la page Facebook de la commune, et du fait de difficultés techniques, la séance ouverte à 18h45.

M. le maire liste les procurations reçues : Mme Nadal pour M. Fataccioli, M. Joseph pour M. Reversat. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Point 1 : Approbation du PV du 31 mai 2021

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2021_35 : Patrimoine – Convention EPTB, pose et gestion de repères de crues

Rapporteur : M. le maire

Dans le cadre de la démarche de prévention du risque d'inondation, l'EPTB du Bassin du Vidourle densifie la pose de repères de crues et de panneaux pédagogiques à l'échelle du bassin versant du Vidourle.

Les travaux prévus consistent à la matérialisation et la pose de repère de crues (fonte et plaque en lave émaillée) témoignant des différents niveaux de crues connues sur le site.

L'EPTB souhaite implanter des repères sur la commune de Boisseron sur les parcelles suivantes :

Numéro du repère : REP-19-04

- Repère posé sur la façade de la résidence
- Chemin des Douves
- Parcelle AD543

Numéro du repère : REP-19-05

- Repère posé sur la façade de la résidence
- Chemin des Douves
- Parcelle AD543

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer la convention proposée ainsi que toute pièce nécessaire à la bonne réalisation de ce projet.

2021_36 : Patrimoine – Echange de parcelles

Rapporteur : Bernard Bridier, adjoint au maire

La parcelle AL208 appartenant à Monsieur Cutillas a fait l'objet d'une division, cela afin de permettre l'échange d'une portion de parcelle d'une consistance de 436m² empiétant au-delà du fossé sur la voirie utilisée par les usagers, et d'une parcelle d'une consistance de 369m², ancien chemin de service aujourd'hui embroussaillé et coupé de la voie par le même fossé.

Le chemin de service concerné n'appartient pas au domaine public routier de la commune mais à son domaine privé. Il est donc aliénable.

M. le maire rappelle l'importance de respecter les terres agricoles, la zone n'est pas alimentée en eau potable et développer des habitations nécessiteraient des réseaux importants, et nuirait à terme au développement agricole. Il est donc important d'interdire le mitage et la cabanisation, avec des constructions éparses en dehors d'activités agricoles. La chambre d'agriculture nous a alertés sur ce point et la commune s'engagera fermement contre cela.

Vu les articles L 2121-29 et L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande d'échange formulée par M. Cutillas, propriétaire de la parcelle mère AL208

Considérant l'intérêt de permettre la circulation des véhicules au niveau du croisement, et de mettre en adéquation les limitations de parcellaire privé et public par rapport au fossé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'échange entre la parcelle AL 209, d'une consistance de 436m² au bénéfice de la commune et de la parcelle AL211, d'une consistance de 369m² au bénéfice de M. Cutillas,
- **DIT** que les frais de notaires et de géomètre sont à la charge du demandeur,
- **DESIGNE** maître Dayre, notaire, pour la rédaction des actes authentiques,
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tout document permettant la complète réalisation de cet échange.

Questions diverses

Restrictions d'eau : un arrêté préfectoral du 23 juin nous place en alerte sécheresse. Une communication va être transmise aux administrés.

Plan canicule : un nouveau guide a été reçu, tout un travail d'identification et de prévention doit être lancé.

Social : lancement d'un travail sur octobre rose, une convention avec la ligue du cancer a été signée après approbation du CCAS. Les commerçants et professionnels du monde médical ainsi que des administrés participeront. Un texte sera diffusé dans le bulletin de septembre.

Semaine bleue : 2 jours organisés pour les aînés. Animation et thé causant (type conseil d'anciens, discussions sur ce qui pourrait être mis en place dans le village), et un repas retrouvailles des aînés pour compenser l'absence de repas cette année. Suivi des personnes qui en ont besoin toujours.

Urbanisme : 5 bureaux d'étude ont été reçus en audition pour l'étude de définition urbaine que nous projetons. Plusieurs nous ont paru dignes d'intérêt, mais il faut lancer des négociations.

Associations : une cabane à livres a été installée par la Rue Buissonnières dans l'ancien abri bus, chacun est invité à aller déposer, récupérer des livres.

Travaux : beaucoup de coupe d'herbe et de temps pour les animations municipales. Un composteur va être mis en place au cœur de village et l'installation est en cours. En vue de l'extinction des candélabres, la peinture routière va être revue, et les panneaux sur la RD vont être complétés. Puis pendant l'été, les services techniques vont réaliser des travaux sur l'école et la crèche, réparations diverses, venelle entre Souvielle et l'avenue Mistral.

Culture : concours photo : la première phase est terminée. Le premier jury s'est réuni, composé d'élus et membres du comité culture. 10 photos ont été choisies qui vont être agrandies et exposées. Les Boisseronnais vont être invités à voter pour la photo de leur choix.

Concert : le comité des fêtes a fait la buvette pour le concert du 3, ils en sont remerciés. Le 13 juillet, les habitants sont invités pour un repas républicain, avec le groupe Amarilis. La date limite n'a pas été indiquée, c'est le vendredi avant le repas. Le 24 juillet à la carrière concert, et le 24 août spectacle famille. Et le 6 août la nuit des étoiles à partir de 17h sur le terrain de foot.

M. le Maire rappelle l'élection de Jérôme Boisson, dont Emmanuel Teltavull était suppléant, et Paulette Goujon ont été élus conseillers départementaux.

Ecole : Départ à la retraite de la directrice.

Château : visite prévue avec la Drac et l'association du château.

Mélia Café : le café ouvre très prochainement ses portes. Une petite épicerie de dépannage est prévue.

Fin de la séance : 19h20.

Prochain conseil municipal : 27 septembre 2021.

La séance est levée à 20h44.

**La secrétaire de séance
Mme Corinne PEYRARD**

**Le maire
M. Loïc FATACCIOLI**